



Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 151 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • JUIL 2022

Actualité Ecophyto

En haut à gauche :
Champ de colza
en Île-de-France ©
DRIAAF-SRAL

En haut à droite :
Parc Caillebotte à
Yerres © DRIAAF-
SRAL

SOURCES D'INFORMATIONS

Plate-forme Ecophyto pro

La plate-forme Ecophyto-Pro met gratuitement à disposition des professionnels des bulletins de veille réglementaire et technique structurés en 6 thématiques :

- reconnaissance et gestion de la flore spontanée, prévention / prophylaxie / surveillance, méthodes de lutte et biocontrôle, réglementation et bonnes pratiques, pratiques de gestion et d'entretien durables, flores et faunes invasives.

Près de 2 300 professionnels sont déjà abonnés à ces bulletins. La plate-forme met aussi à disposition des utilisateurs une base de données des produits utilisables dans le cadre de la loi Labbé (infos extraites du catalogue E-phy).

[Lien vers Ecophyto pro](#)

Plate-forme My Green Training Box

La plate-forme My Green Training Box met gratuitement à disposition, des particuliers comme des professionnels, des fiches sur de nombreux thèmes : lutte biologique, substances naturelles, fertilité des sols, HVE, réglementation, etc.

Chaque thème se compose de modules développés sur de multiples supports : vidéo, podcast, fiches pdf. Un forum et un questionnaire en ligne vous permettent d'aller plus loin et de tester vos connaissances.

[Lien vers My green training](#)

Actualité réglementaire

HOMOLOGATIONS - RETRAITS - DEROGATIONS

L'Anses a procédé au retrait de 7 autorisations de mise sur le marché et 17 permis de commerce parallèle de produits phytopharmaceutiques à base des substances actives indoxacarbe, phosmet et azimsulfuron, suite à l'entrée en vigueur des règlements d'exécution (UE) 2021/2081 du 26 novembre 2021 et 2022/94 du 24 janvier 2022 concernant le non-renouvellement de l'approbation des substances indoxacarbe et phosmet, et à la fin de la période d'approbation de la substance azimsulfuron.

La fin d'utilisation des stocks de produits est fixée :

- pour la substance indoxacarbe au 19/09/2022,
- pour la substance phosmet au 01/11/2022,
- pour la substance azimsulfuron au 31/12/2022.

Liste des produits concernés :

Nom du produit	Numéro d'AMM	Substance active	Date de fin d'utilisation	Nom du produit	Numéro d'AMM	Substance active	Date de fin d'utilisation
GULLIVER	9700123	azimsulfuron	31/12/2022	EXPLICIT EC	2110073	indoxacarbe	19/09/2022
RICE AZIM	2130036	azimsulfuron	31/12/2022	FIRDOX	2140073	indoxacarbe	19/09/2022
BORAVI 40 WG	2180862	phosmet	01/11/2022	INCAT	2090201	indoxacarbe	19/09/2022
BORAVI 50 WG	2170857	phosmet	01/11/2022	INDOEKA 15	2190966	indoxacarbe	19/09/2022
BORAVI WG	2140040	phosmet	01/11/2022	INDOKA	2110054	indoxacarbe	19/09/2022
IMIDAN	6600031	phosmet	01/11/2022	INDOKA EC	2180586	indoxacarbe	19/09/2022
IMIDAN 50 WG	2130212	phosmet	01/11/2022	INDOPEX	2160945	indoxacarbe	19/09/2022
JUVODON	2190964	phosmet	01/11/2022	INDU	2210048	indoxacarbe	19/09/2022
KHUTSE 50 WG	2170860	phosmet	01/11/2022	MILOU	2060112	indoxacarbe	19/09/2022
MIDAFOSMA	2161073	phosmet	01/11/2022	SAKARB	2210045	indoxacarbe	19/09/2022
MIDAFOSMA WG	2210781	phosmet	01/11/2022	STEWART	9800144	indoxacarbe	19/09/2022
SOKHUMI	2210631	phosmet	01/11/2022	TONEL	2120007	indoxacarbe	19/09/2022

Le tableau ci-dessous liste les dernières dérogations accordées.

Culture(s) concernée(s)	Organisme nuisible / effet recherché	Nom du PPP	Numéro d'AMM	Substance active	Echéance
Noyer	Mouches	Syneis Appat	2060130	Spinosad 0,02 % (0,24 gr/litre)	04/11/2022
épinards, porte graine	Maladies fongiques	APRON XL	2000122	Métalaxyl-M	04/11/2022
Prunier	Mouche	EXIREL	2150086	Cyantraniliprole 100 gr / litre	05/11/2022
haricot vert, flageolet, carotte, céleri rave et panais	pyrale, mouche	BENEVIA	2169999	100g/L de Cyantraniliprole	04/11/2022
Houblon	Mildiou	NORDOX 75 WG	2010130	Cuivre de l'oxyde de cuivre (75%)	05/11/2022
Pépière forestière	Désinfection des sols : champignons, nématodes	BASAMID GRANULE	6800403	Dazomet	08/11/2022
Betterave industrielle	Maladies du feuillage	AIRONE	2180829	272 g/L de cuivre (sous forme d'oxychlorure de cuivre 136 g/l et d'hydroxyde de cuivre 136 g/l)	03/11/2022
Traitement de semences cultures légumières	Désinfection	DESOGERME BACTISEM LIQUIDE	2050090	Hypochlorite de sodium	22/10/2022

LISTES OFFICIELLES

Produits de biocontrôle (mise à jour juillet 2022)

Liste des produits ayant une ZNT incompressible de 20 mètres (mise à jour juin 2022)

Moyens permettant de diminuer la dérive des produits (mise à jour juin 2022)

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

Afin de préserver la santé des végétaux sur l'ensemble du territoire français, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) lance cet été une campagne de sensibilisation nationale sur les risques induits par le transport des végétaux pour la santé des plantes dans l'Hexagone. Lancée à partir du 4 juillet, la campagne « Plantes en danger » a pour objectif d'empêcher la propagation des organismes nuisibles pour les plantes, bactéries, virus ou insectes véhiculés par les flux commerciaux de végétaux ou par les voyageurs qui en rapportent de leurs voyages. Elle cherche à sensibiliser le grand public, les particuliers, jardiniers amateurs, et les incite à être vigilants et à signaler tout signe ou symptôme inhabituels présent sur les plantes autour de chez eux.



Cette campagne s'adresse également aux professionnels du commerce des végétaux et aux collectivités locales. Acteurs de premier plan dans la prévention de la maladie, il est essentiel de les sensibiliser aux risques que représentent ces organismes nuisibles et à la nécessité d'acheter exclusivement des végétaux dûment contrôlés, disposant d'un passeport phytosanitaire.

L'enjeu est aussi d'inciter le plus grand nombre à identifier les symptômes et signaler les contaminations éventuelles aux services régionaux compétents du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Pour cette campagne, trois organismes nuisibles prioritaires ont été ciblés :

- la bactérie *Xylella fastidiosa* qui est présente en France en Corse, en Occitanie et en région PACA. Son mode de transmission par des insectes vecteurs et la multiplicité des plantes hôtes rendent sa propagation très dangereuse.
- le scarabée japonais (*Popillia japonica*) qui se déplace facilement sur de grandes distances par les moyens de transports (camions, trains, etc.) et qui est polyphage (se nourrit de nombreuses espèces végétales). Il n'a pas encore été détecté en France mais est présent en Italie et au sud de la Suisse et de l'Allemagne.
- les capricornes asiatiques (*Anoplophora sp*) dont plusieurs foyers ont été détectés en France ces dernières années. L'introduction de ces insectes est liée au transport d'emballages en bois et de bonsaïs en provenance d'Asie.

Ces trois organismes nuisibles sont des organismes de quarantaine prioritaires, suivant le règlement européen 2016/2031/UE : leur incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est considérée comme la plus grave pour le territoire de l'Union européenne.

[Voir le kit de communication.](#)

SALON TECH & BIO

La deuxième édition régionale du salon Tech&bio, organisée par la chambre d'agriculture de région avec le soutien de la région Ile-de-France s'est tenue le 17 juin à Saint-Germain-Laxis (77). Le rendez-vous s'organisait autour d'ateliers techniques, de démonstrations et de conférences pour répondre aux interrogations des visiteurs sur la conduite des grandes cultures mais aussi sur la mise en place d'ateliers de diversification, de maraîchage ou d'élevage.

Dans le cadre de ce salon, Arvalis Institut-du-végétal animait un atelier consacré à la gestion des adventices en agriculture biologique. Après une conversion, il faut souvent 4-5 ans pour s'affranchir des problèmes de graminées (vulpin, ray-grass) par l'arrêt de la fertilisation azotée et la rotation. Les problèmes à gérer seront plutôt des dicotylédones ou des vivaces.



(photo DRIAAF-SRAL)

La rotation est le premier levier mobilisé, avec l'alternance de cultures d'automne, de printemps, d'été, ou pluriannuelles (ex luzerne) qui va perturber le cycle des adventices. Comme pour l'agriculture conventionnelle, les couverts en inter-cultures n'ont pas d'effet significatif sur la maîtrise de la flore.

Les faux semis présentent de l'intérêt. Le labour vise à obtenir un état initial de zéro adventice au moment du semis. Il va aussi avoir un effet sur les adventices au fort taux annuel de décroissance (TAD) qui correspond au pourcentage de graines qui disparaissent d'une année sur l'autre après enfouissement. C'est le cas du brome stérile ou de la folle avoine avec un TAD proche de 100. En revanche, il a peu d'impact sur les plantes à faible TAD, qui sont surtout les dicotylédones comme le mouron des champs ou le rumex (TAD de 10).

Le recours à des semences propres, avec un triage soigné, est impératif. Les dates de semis des céréales d'hiver doivent être retardées en fonction de l'infestation en vulpin ou ray-grass. Certaines variétés présentent des pouvoirs couvrants un peu plus importants que d'autres. La fertilisation azotée organique doit être raisonnée.

Outre ces leviers préventifs, des actions curatives seront mises en œuvre :

- le désherbage mécanique,
- le désherbage manuel (pour des flores particulières comme le rumex),
- l'écimage.

Sur des zones très infestées, il peut être préférable de broyer. Enfin, une importance doit être accordée au nettoyage soigné de la moissonneuse batteuse, après récolte des parcelles les plus sales.

Des focus ont été faits sur la gestion de trois adventices particulières.

Le chardon

Deux leviers sont mobilisables :

- une stratégie d'épuisement par le travail du sol en inter-culture par des interventions répétées, dans le sec, en été et automne après une culture d'hiver récoltée en juillet, dès le stade 6-8 feuilles du chardon. L'autre voie est un travail du sol avant une culture de printemps dont on retardera la date de semis, dès que les nouvelles pousses de chardon émergent. Il faut choisir des outils à dents, de préférence équipées d'ailettes.
- la succession culturale avec les alternances cultures d'hiver et de printemps pour disposer d'inter-cultures longues, le choix de cultures étouffantes pour concurrencer le chardon (seigle, orge d'hiver, colza, association céréales – protéagineux). Un couvert de 3 ans de luzerne est efficace.



Rond de chardons
(photo DRIAAF-SRAL)

Les rumex

Les rumex présentent à la fois une multiplication sexuée et une multiplication végétative (par fragmentation du collet). Cela conduit à des levées potentielles sur une longue pé-

riode (du printemps à l'automne) ainsi que pour la floraison (été à automne). Il convient de combiner les leviers :

- les faux-semis (printemps / automne),
- le fauchage avant grenaison (été / automne),
- le labour, qui a une action partielle,
- les apports de compost (après température > 50° pendant 3 semaines),
- le travail du sol en inter-culture,
- l'alternance des inter-cultures longues et courtes,
- le scalpage et l'extraction des collets avec des outils à dents avec recouvrement maximal (type ailettes ou patte d'oie) ou des outils à dents étroites (vibroculteur, herse étrille).

La folle-avoine

Parmi les leviers utilisables pour la gestion de cette adventice de grande taille figure l'écimage. Une étude est menée sur les facteurs impactant les levées. Une expérimentation en conditions contrôlées a regardé le taux de levées de folle avoine en fonction de la couleur des graines utilisées et donc de leur maturité. Le taux de levée passe ainsi de 80 % pour des graines noires (les plus mûres) à 62 % pour des graines marron-foncées, à 45 % pour les marron-clairs et enfin de 29 % pour les vertes (non mûres). Une autre manipulation a regardé le % de levée en fonction de l'enfouissement. Il s'avère qu'il y a plus de 50 % de levées pour des graines restées en surface par rapport à celles qui ont été enfouies à 3 cm.

Pour optimiser l'écimage, il est donc conseillé :

- d'intervenir lorsque les graines sont encore vertes, sur des panicules dépassant de 30-40 cm la culture,
- d'enfouir les graines tombées au sol avec un travail superficiel (ou avoir un matériel avec trémie récupératrice).



Pieds de folle-avoine et zoom sur une écimeuse (photo DRIAAF-SRAL)

MALADIE DE L'ENCRE DU CHÂTAIGNIER

Les fortes attaques de la maladie de l'encre du châtaignier en Ile-de-France ont déjà été évoquées l'an passé lors du CROPSAV santé des forêts (voir lettre de juillet 2021). La forêt de la Grange, située sur les communes de Villecresnes, Limeil-Brévannes (Val-de-Marne) et Yerres (Essonnes) n'échappe pas à ce problème avec 60 % des peuplements à majorité de châtaignier qui périssent.

Après des rencontres avec les élus, l'office national des forêts (ONF) a organisé 3 réunions sur le terrain (une par commune) à destination des usagers de la forêt, durant le mois de juin. L'objectif était de sensibiliser le grand public à cette maladie et d'expliquer la gestion envisagée.

Les caractéristiques de la maladie ont été présentées. Le champignon responsable (*Phytophthora cinnamomi*) est présent dans le sol, et peut se disséminer par l'eau ou les

activités humaines. La contamination se fait de proche en proche par les contacts racinaires, les arbres se dessèchent d'abord par la cime puis entièrement. Le changement climatique avec des hivers plus chauds et des étés secs favorise cette maladie en pleine expansion depuis 5-6 ans. En 2020, un inventaire régional a été effectué à l'aide de photos satellites, pour mesurer l'ampleur des peuplements dépérissants et leur localisation. Pour la forêt de la Grange, c'est la partie sur Villecresnes qui est la plus touchée.



Dépérissement de cimes puis de l'arbre complet (photo DRIAAF-SRAL)

La gestion des forêts domaniales par l'ONF s'effectue via des plans de gestion sur 20 ans. Ce document d'accompagnement forestier pour la forêt de la Grange est en phase de renouvellement. Une gestion différenciée va être mise en place selon les niveaux d'attaque par la maladie de l'encre.

Dans les zones fortement attaquées, l'abattage des arbres morts est nécessaire. La replantation se fait avec des essences locales (chêne sessile, alisiers, etc.) mais aussi du chêne pubescent (espèce méridionale pour l'adaptation au changement climatique).

Dans des zones moins touchées, l'objectif est de diminuer progressivement la proportion de châtaignier en favorisant le mélange d'essences. Afin d'éviter de trop abimer la forêt, du débardage alternatif est envisagé avec des chevaux, ou le cheval de fer (petit engin à chenilles).

Des abattages au cas par cas doivent également être réalisés pour des raisons sécuritaires dans les zones fréquentées par le public (bord des allées), ce qui n'est pas toujours compris par le grand public.

SECURISER L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Depuis de nombreuses années, les firmes phytopharmaceutiques assurent un accompagnement de leurs produits afin de raisonner leur utilisation (par exemple par des outils d'aide à la décision), mettre en avant des bonnes pratiques notamment pour certaines substances, assurer la collecte des produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU) ou des emballages vides de produits phytopharmaceutiques (EVPP) à travers la structure ADIVALOR (Agriculteurs Distributeurs Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles), etc. Le risque pour la santé des utilisateurs, qui est aussi un axe d'Ecophyto, est également de plus en plus pris en compte. Quelques exemples d'actions conduites sur cette thématique à travers le témoignage d'Isabelle Delpuech, responsable Agriculture Durable et Stewardship Sécurité chez Syngenta.



Isabelle Delpuech - Syngenta
(photo DRIAAF-SRAL)

Syngenta a mis en place en 2005 sa démarche « stewardship » que l'on peut traduire par un accompagnement des pratiques d'utilisation des produits phytopharmaceutiques afin de limiter l'exposition des utilisateurs et l'impact vis-à-vis de l'environnement (eau, sol, air, biodiversité). L'équipe dédiée compte 12 personnes sur l'ensemble de la France. Les actions se traduisent par des outils de communication (dépliants, etc.), des interventions lors de manifestations, réunions ou sessions de sensibilisation, par des vidéos, le web, etc. Comme le précise Isabelle Delpuech, deux notions sont importantes dans cette démarche :

- le risque, qui est la mise en relation d'un danger et d'une exposition ($R = D \times E$),
- pour les produits phytopharmaceutiques, on parle d'impact dans le cas de la mise en relation avec un produit du fait des pratiques ($\text{Impact} = \text{produit} \times \text{pratiques}$).

Pour diminuer l'impact sur la santé, les leviers mis en œuvre sont la recherche de substances moins toxiques, l'amélioration des formulations (les poudres ont disparu), et des emballages plus faciles à manipuler.

Pour la prévention des utilisateurs et l'amélioration de leurs pratiques, il y a deux types de leviers :

- techniques : par des équipements de protection collectifs ou individuels,
- comportementaux : par de l'information, de la formation, la vigilance, l'hygiène (surtout des mains).

C'est dans ce cadre et pour « Viser zéro impact sécurité » que des outils de communication ont été mis en place comme par exemple Monsieur Sécurité. C'est un outil pédagogique en forme de mannequin permettant de délivrer plusieurs messages importants aux utilisateurs :

- 1) vous êtes l'acteur principal de vos pratiques,



Le support Monsieur Sécurité (photo DRIAAF-SRAL)

2) le risque principal avec les produits phytopharmaceutiques est l'exposition cutanée. Si les mains ne représentent que 5 % de la surface de la peau, elles sont à l'origine de 60 à 80 % des contacts potentiels, qu'ils soient directs avec le produit ou indirects (souillures du téléphone, du volant, etc.),

3) un parallèle est fait avec la sécurité routière, qui a permis de diminuer le nombre de morts sur les routes alors que le trafic n'a cessé d'augmenter, en mobilisant des leviers sur les techniques (en vert sur l'illustration) et sur les comportements (en bleu sur l'illustration). Cela débouche sur 5 règles d'or :

- l'information via les éléments sur l'étiquette du produit,
- la vigilance lors de toutes les opérations,
- l'hygiène des mains, que ce soit à la préparation de la bouillie comme au débouchage des buses,
- les machines (dispositif d'incorporation par exemple),
- le port des équipements de protection individuelle (EPI).

Pour Isabelle Delpuech, les formations Certiphyto ont fait fortement évoluer la perception des risques par les agriculteurs. Le COVID va sans doute aussi aider à faire prendre conscience des risques invisibles. Les femmes sur les exploitations étant souvent plus vigilantes sur les aspects de la sécurité, par rapport aux matériels et à l'utilisation de produits, un partenariat entre Syngenta et la commission des agricultrices de la FRSEA Nord – Bassin parisien avait permis la réalisation d'une vidéo sur le thème « Petits gestes, grands bienfaits ».

Une autre forme de sensibilisation est opérée via les cartons d'emballage des produits. Depuis 2018, tous les cartons de la gamme Syngenta portent l'une des 4 mentions d'engagement suivantes :

- lavage et protection des mains = priorité sécurité,
- couverts mellifères et faunistiques = plus de biodiversité,
- fond de cuve bien géré = eau préservée,
- buses à injection d'air et pression adaptée = dérive limitée.



La sensibilisation par les cartons (photo DRIAAF-SRAL)

Une URL et un QR code renvoient vers des informations sur le site internet de la société.

Une enquête réalisée par Syngenta en novembre 2021 auprès de 148 agriculteurs montrait que 60 % d'entre eux avaient remarqué les messages sur les cartons, et qu'ils les jugeaient clairs et utiles. Et 18 % avaient flashé le QR code, soit deux fois plus que dans l'enquête de 2019.

Pour les équipements de protection individuelle (EPI), un travail a été engagé dès 2007 avec la MSA, des distributeurs et des groupes d'agriculteurs. La priorité était d'assurer une protection au remplissage du pulvérisateur, activité qui concerne un produit concentré. Les combinaisons intégrales étant jugées peu pratiques, le choix s'est porté sur un tablier de protection, le S-PROTEC, facile à mettre et enlever. Il répond depuis à toutes les exigences de la nouvelle réglementation sur les EPI.



Un EPI facile d'emploi (photo Syngenta)

Des améliorations sont au cours pour sécuriser la manipulation des produits lors de la préparation de la bouillie à travers le système Easyconnect, mis au point dans le cadre d'un projet européen qui regroupe 11 firmes phytos. Il s'agit d'un Système de Transfert Fermé (STF) qui permet le remplissage du pulvérisateur sans contact avec le produit pour

l'opérateur et l'environnement. L'utilisateur peut ainsi gagner en rapidité et en sécurité par rapport aux méthodes traditionnelles. Ce STF repose sur un bouchon de bidon standardisé muni d'une valve de raccordement, et nécessite un connecteur qui va assurer le transfert des produits directement du bidon vers la cuve du pulvérisateur sans avoir à dévisser le bouchon manuellement. Le connecteur s'installe sur un mur, un trépied, ou directement sur le pulvérisateur. Le rinçage est automatique et très efficace. Ce type d'appareil pourrait peut-être faire l'objet de financements au titre des agro-équipements.

D'ici 2025/2026, toutes les lignes de fabrication des produits liquides de ces 11 firmes devraient fournir ces bidons avec le même bouchon easyconnect.

Pour en savoir plus

<https://easyconnect.tech/fr/>



Démonstration d'Easy connect
(photo Syngenta)

Un domaine présentant des marges de progrès à faire est celui des semences traitées. Une réflexion a été engagée il y a quelques années et motivée par :

- le constat d'un déficit de sensibilisation et de précautions des utilisateurs,
- l'accompagnement des produits de protection de semences de la société,
- le nouveau cadre réglementaire sur les EPI.

Un avis DGAL du 13/07/2016 stipule que la mention des EPI est obligatoire sur les étiquettes pour les opérateurs de préparation de bouillie, et pour les travailleurs exposés à de la végétation traitée ou des semences traitées. Un travail d'harmonisation des étiquettes des bidons de produits de protection des semences a été engagé dans le cadre de l'union des industries de la protection des plantes (Phytéis). Des tableaux de protection pour les opérateurs et les semeurs ont été harmonisés avec le type d'EPI recommandé et seront à terme apposés sur les sacs de semences, en lien avec l'union française des semenciers (UFS).

En 2018, un travail a été engagé avec des multiplicateurs de semences, un agro-équipementier et des agriculteurs sur le thème de l'hygiène des mains, sur la base d'un constat que peu d'agriculteurs disposent d'une possibilité de lavage des mains au champ lors des semis, alors que cela se fait pour les pulvérisations. Cela a abouti à la mise au point d'un appareil nommé S – Clean.

L'appareil, qui se fixe aisément sur le tracteur, est un lave-main constitué d'un réservoir d'eau de 3 litres (on compte 300 à 600 ml / lavage), un flacon de savon liquide et un robinet à double vanne (une rouge pour ouvrir l'eau lorsque les mains sont sales et une verte pour fermer l'eau lorsque les mains sont propres). Il est vendu en ligne sur le site du fabricant shop.sol-head.fr.

Enfin un accompagnement est proposé auprès des stations de semences depuis 2005 à travers la prestation « Quali-Site® ». Il s'agit d'un service de diagnostic, certifié, en vue d'améliorer la sécurité au travers des pratiques. Après une journée d'observation, un rapport est remis quelques mois plus tard dans le cadre d'échanges avec les opérateurs pour travailler sur les points d'amélioration dans 3 domaines : la sensibilisation des opérateurs au risque chimique, l'organisation du travail et l'hygiène, l'aménagement des machines et la protection collective.



le système S - CLEAN
(photo Syngenta)